

# Foire aux questions

## **Quel est l'objectif de ce tribunal spécialisé?**

Nous voulons que notre système de justice traite avec équité et compassion les Néo-Écossais atteints de troubles mentaux et qui commettent des délits criminels, et l'un des objectifs est justement de les aider à améliorer leur santé mentale et à réduire le risque qu'ils posent pour la sécurité du public.

## **À qui ce Programme de renvoi viendra-t-il en aide?**

Aux Néo-Écossais souffrant de troubles mentaux et qui ont des démêlés avec la justice. Pour les besoins du Programme, un trouble mental est une maladie mentale reconnue, y compris la schizophrénie, les troubles de l'humeur, les troubles anxieux, les retards du développement ou les traumatismes crâniens.

## **Quels sont les critères pour comparaître devant ce tribunal?**

La personne a été accusée d'une infraction au *Code criminel* du Canada ou à la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, dans le ressort de la cour provinciale, et elle accepte la responsabilité de son acte criminel.

## **Comment une personne est-elle dirigée vers le Tribunal de la santé mentale?**

La personne accusée se présentera au tribunal d'instruction où la police, les avocats, les shérifs, les membres de sa famille ou encore la personne accusée elle-même peuvent recommander qu'elle soit dirigée vers le Tribunal de la santé mentale. Le juge qui préside fera le renvoi.

## **Qu'arrive-t-il lorsqu'une personne est renvoyée à ce tribunal?**

Une personne s'adresse au Tribunal de la santé mentale sur une base volontaire et accepte de passer une évaluation clinique pour déterminer si son trouble mental contribue à ses actes criminels.

Si la personne est acceptée dans le programme de renvoi au Tribunal de la santé mentale, on procédera à son évaluation et à la préparation d'un plan de soutien. Le plan de soutien, que la personne devra accepter de suivre, comprendra des exigences telles que la

## ***Programme de renvoi au Tribunal de la santé mentale de la Nouvelle-Écosse***

participation à des programmes et à des séances cliniques. Théoriquement, il faut environ six semaines entre le renvoi et l'acceptation au Programme.

### **Qui compose le tribunal?**

Le tribunal dispose d'une équipe dévouée composée d'un infirmier, d'un travailleur social, d'un agent de probation, d'un avocat de la Couronne et d'un avocat de l'aide juridique. Un juge de la cour provinciale est aussi désigné pour présider le Tribunal de la santé mentale.

### **Quel type de peines seront infligées?**

Il ne s'agit pas d'un procès avec jury; si la personne n'accepte pas la responsabilité de ses actes criminels, elle ne sera pas admissible au Programme de renvoi au Tribunal de la santé mentale. Il est important d'accepter la responsabilité du comportement criminel et les répercussions peuvent comprendre ce qui suit :

- Le retrait d'une accusation
- L'absolution inconditionnelle ou conditionnelle
- La probation
- Le travail communautaire
- Une amende
- Un engagement de ne pas troubler l'ordre public
- Une peine d'emprisonnement avec sursis
- La détention